

REPUBLIQUE GABONAISE



CLAUDE BOUET

**RAPPORT SUR LA STRUCTURATION  
DE L'OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE L'IMMIGRATION**

---



MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE LIBREVILLE - DECEMBRE 1975



MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

OFFICE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE  
OUTRE - MER

---

RAPPORT SUR LA STRUCTURATION  
D'UN OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'IMMIGRATION  
DANS LE CADRE DU MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

( O F R H I G A )

DECEMBRE 1975

Tout le monde s'accorde sur la faiblesse intrinsèque de la population gabonaise, c'est une réalité, non accidentelle, dont les causes sont connues, et une gageure de penser pouvoir sortir de cette situation à court terme, par accroissement naturel. Jusqu'à une époque récente et dans la conjoncture post - coloniale et de néo - indépendance économique, celle - ci présentait plutôt un avantage. Le Gabon était, et reste encore, le pays d'Afrique Noire où le chômage classique est inconnu; celui où la valeur du produit national brut " per capita " est l'une des plus élevées.

Dans le cadre de l'économie générale de cueillette où le Gabon était engagé traditionnellement, cet effectif de population débouchant sur une densité de 2 habitants/km<sup>2</sup> était relativement suffisant pour répondre aux besoins. Il va de soi que nous assimilons à l'industrie " de cueillette " l'exportation du bois en grumes, du pétrole, du manganèse ou de l'or brut, produits qui sortent du pays sans avoir subi le moindre début de transformation. A l'image des produits de son sol et de son sous - sol, le pays n'avait guère connu d'aménagements.

Sans grandes transformations ni infrastructures, on a utilisé l'eau des rivières pour le flottage de certains bois, l'espace aérien pour se déplacer rapidement en avion au sein d'une nature hostile, difficilement et coûteusement pénétrable par d'autres moyens.

Tout cela correspondait à une époque, à un type de politique économique, à une certaine nature de la population, à un certain stade de progrès social. Cette époque et cette économie s'accoutumaient fort bien d'une main - d'oeuvre peu nombreuse qui pouvait parcourir le pays en tous sens, au gré des déplacements des chantiers forestiers ou de prospection. Le mouvement, les migrations compensaient, en la masquant, la faiblesse du nombre, tout en l'entretenant.

Cette époque est révolue. La nouvelle politique économique visant à l'industrialisation du pays, jointe à une conjoncture favorable engageant le Gabon dans la transformation de ses produits et le développement tout court. Ce passage de la cueillette, de l'économie de saccage à l'économie industrielle de transformation est jalonné de routes définitives qui se multiplient, de voies ferrées en passe de sillonner le pays, de barrages hydro - électriques qui s'édifient, d'usines enfin qui traitent ou vont traiter des matières premières jadis vouées en totalité à l'exportation. Economiquement, pour un jeune pays tel que le Gabon, c'est une révolution. Malheureusement, cette révolution est incomplète puisqu'elle révèle une réalité nationale qui subitement met en lumière ses limites : l'élément humain.

Phénomène à peu près unique dans le tiers - monde, le sous - développement se manifeste ici par l'absence de ce qui constitue habituellement un poids et un obstacle pour le pays à la recherche du décollage économique : les masses humaines. Le développement du Gabon est pris au piège de son sous - peuplement quantitatif et, sur le plan du travail, qualitatif. Il serait vain de croire que la richesse du pays, importante, répartie au sein d'une population faible, va se traduire par des individus baignant dans l'aisance. Le raisonnement statistique caricatural n'est qu'un faux - semblant. Car deux formes de richesse existent : richesse matérielle et richesse technologique. Dépourvu, ou à peu près, de celle - ci, le Gabon est obligé d'avoir recours à l'étranger pour mettre en valeur celle - là.

Or, la richesse technologique résulte bien souvent du dynamisme, de l'ardeur fébrile engendrés par la pression démographique. Dans tous les pays africains, l'urbanisation a toujours précédé l'industrialisation. Seul, dans le Gabon sous - peuplé le développement industriel a déchainé l'urbanisation et accéléré l'exode rural vers les deux villes côtières : Libreville et Port - Gentil. Or, la masse rurale qui accourt vers ces deux villes est sous - qualifiée et sans grande motivation à l'oeuvre technique. Le rendement du travailleur gabonais dans les secteurs secondaire et tertiaire est 2 à 3 fois inférieur à celui de son camarade togolais ou sénégalais. Cette constatation ne relève guère d'une critique destructrice, mais d'une analyse des conditions actuelles qui lient l'économie engagée dans le "modernisme" et la masse laborieuse destinée à la promouvoir. Les inlassables discours présidentiels exhortant à l'effort dans le travail n'en traduisent qu'une claire prise de conscience officielle.

Le sous - peuplement responsable de l'infériorisation des qualités technologiques de l'homme gabonais présente un danger non moins important sur le plan quantitatif, peu perceptible actuellement où la balance commerciale nettement positive est le signe d'une expansion très marquée de l'économie gabonaise. Le commerce, essentiellement fait aujourd'hui d'exportation de matières premières brutes ( grumes, hydrocarbures, minerais ) le sera nécessairement demain, mais de produits finis ou semi finis ( essences, pâte à papier, piles électriques, contreplaqués, meubles ou charpentes, lingots de fer ou ferro - alliages ).

C'est dire que le Gabon est "condamné" à l'exportation de la totalité (ou presque) de sa production, donc particulièrement vulnérable parce que lié étroitement à la conjoncture économique mondiale. En conjoncture de crise, dans les conditions structurelles de sa population actuelle, il lui serait impossible de jouer, si peu soit-il, sur le marché intérieur pour éponger des excédents de production qui, rapidement, s'accumuleraient.

Le sous-peuplement prive le Gabon d'un potentiel de consommateurs qui lui serait, en tout état de cause, d'une utilité fondamentale, le travailleur constituant par définition un consommateur. C'est donc sur l'investissement humain qu'il faut se pencher en tout premier lieu et sur tous les plans.

## II - LA SITUATION EN 1975 ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR (HORIZON 1980)

Elle est caractérisée par l'exode rural continu vers 3 pôles, dont deux sont extrêmement importants par rapport au 3ème : Libreville, Port - Gentil puis Franceville et sa région. ( Pour Libreville, l'estimation relative à cet accroissement porte sur 9.000 âmes supplémentaires annuellement, la population passant de 73.000 habitants en 1970 à 135.000 environ actuellement, par le manque de main d'oeuvre, corollaire du plein emploi, et par l'immigration.)

Ce dernier phénomène est nouveau. Il convient de s'y attarder. Jusque vers la fin de l'année 1973, l'immigration étrangère africaine salariée était un épiphénomène. Elle était tacitement interdite et les entreprises qui en faisaient la demande se voyaient accorder un très faible contingent de main d'oeuvre à recruter à l'étranger. Seule l'immigration de cadres européens ne connaissait aucune contrainte dans la mesure de leur nécessité. La situation a évolué radicalement avec la mise en chantier du Transgabonais (1) qui a coïncidé avec la "crise" pétrolière dont le Gabon a été largement bénéficiaire.

Cette situation a entraîné une fièvre de développement qui s'est traduite essentiellement par le lancement de grands projets immobiliers,

---

(1) C. Bouet : "Rapport sur les possibilités de recrutement de main d'oeuvre locale pour la construction du Transgabonais." Juillet 1973. OCTRA

de génie civil et de travaux publics. La crise de main d'oeuvre est devenue si subitement profonde que les vannes de l'immigration ont été libérées, sans préparation, au coup par coup, laissées aux bons soins des sociétés grosses utilisatrices. Alors que les étrangers étaient l'exception au sein d'une entreprise ( 1 à 2 % ), ils représentent actuellement dans certaines d'entre elles entre 30 et 40 % du personnel africain, qu'il s'agisse souvent de main d'oeuvre qualifiée comme de main d'oeuvre banale.

Proportionnellement, la main d'oeuvre d'origine européenne a subi la même progression ascendante. Cependant, l'exigence d'un contrat de travail permet un certain contrôle de l'embauche par le Ministère du Travail. De fait, la production de ce document vise seulement à garantir l'Etat de la prise en charge effective par l'employeur du rapatriement du travailleur à l'expiration de celui - ci.

Les conditions exactes du travail ne font pas en général l'objet d'un examen sérieux. Pour la main d'oeuvre africaine étrangère le contrat de travail peut être purement et simplement escamoté si l'entreprise effectue elle - même directement ce recrutement à l'étranger et qu'elle assure en même temps le transport du migrant. C'est ainsi qu'en 1975 le nombre de contrats de travail (environ 4.000 au 1er novembre) ne correspond pas du tout à la réalité de la masse des travailleurs étrangers vivant au Gabon. Un sondage montre que leur nombre dépasserait déjà le chiffre des besoins estimés par les experts de l'UDEAC, responsables de l'étude sur " la situation et les perspectives de l'emploi et de la formation au Gabon ", fixés pour l'horizon 1977 à 4.000 et pour l'horizon 1980 à 6.000 !!

Depuis 1973, l'immigration s'est brusquement intensifiée mais elle est devenue anarchique et en partie incontrôlée et sauvage. A l'immigration clandestine spontanée, essentiellement en provenance de la Guinée Equatoriale, vient s'ajouter une immigration provoquée para - légale. Celle - ci concerne des travailleurs africains mais aussi des travailleurs européens, attirés au Gabon par divers événements politiques et le chômage qui sévit en Europe : parfois exploités en trouvant sur place des conditions radicalement différentes de celles qu'on leur avait fait miroiter au départ.

Le contrôle exercé par l'Etat se situe au niveau de la police des frontières et du Ministère du Travail (contrats) mais aucun filtrage n'existe réellement de la qualité de cette main d'oeuvre (technologique, morale, sanitaire) et surtout il n'exerce aucun contrôle déterminant sur le choix originel et l'orientation. Ainsi des phénomènes nouveaux apparaissent, issus de cette situation non maîtrisée : grèves sporadiques, délinquance générale surmultipliée depuis 1974, apparition de la prostitution (cf. discours télévisé présidentiel du 3 décembre 1975). Ces indices, pour n'être pas encore alarmants (sauf la délinquance) n'en constituent pas moins pour les autorités responsables, et pour l'administration, un avertissement dont elles doivent tenir compte.

Pourquoi ? Cette immigration de main d'oeuvre est implicitement considérée comme temporaire. La prévention contre l'immigrant était trop importante jusqu'en 1973 pour que se soit établie une prise de conscience de l'importance que peut revêtir le migrant sous l'angle d'un résident définitif et assimilable. A ceci près que la plus haute promotion officielle conçue en faveur de l'immigrant est celle de "résident privilégié" lorsqu'il a l'avantage d'avoir travaillé consécutivement au Gabon pendant un certain nombre d'années. L'immigrant est jusqu'ici considéré comme un outil et un hôte passager. D'où l'absence d'encadrement et de prise en considération de son poids socio-économique intégré à la nation, D'où l'absence relative de lois et de formes juridiques l'encadrant.

Or, de l'immigration il faut envisager selon ses formes (définitive ou temporaire, libre ou contrôlée) quels sont pour le pays d'accueil les avantages et les inconvénients. C'est un problème de choix ; c'est un problème politique. Il convient cependant d'énumérer les éléments permettant ce choix.

D'abord un postulat : le Gabon ne peut se passer de l'immigration dans la forme d'économie industrielle qu'il s'est donnée, en l'état actuel de sa population et dans une considération prospective à moyen terme de celle-ci.

A partir de ce postulat, quels sont les avantages essentiels du recours au migrant ? Si l'on contrôle, si l'on provoque cette immigration - nécessité impérative pour le Gabon - il est permis d'attirer et de choisir :

- une population jeune, active. D'une façon générale, même dans le cas d'une migration "sauvage", rares sont les représentants de tranches d'âge élevé (non actifs) qui s'expatrient.

- une population de travailleurs qualifiés, en fixant un quota de recrutement par branche d'activité à pourvoir. Cette population, dont la grande masse serait composée d'ouvriers de bon niveau, permettrait au Gabon de bénéficier gratuitement d'une formation déjà réalisée dans le pays d'origine (c'est la raison principale de la réticence de certains pays ayant un excédent de salariés chômeurs, de voir s'expatrier leurs ouvriers qualifiés ou leurs cerveaux).

- une population docile dont le seul but visé est de gagner et d'économiser de l'argent pour s'établir soit dans le pays d'origine, soit, si on le leur permet et si elle s'y plait, dans le pays d'accueil.

Les mécomptes de l'immigration découlent tout naturellement de ce dernier avantage : l'immigrant, en général parce qu'il a laissé de la famille au pays, dépense peu, consomme peu dans le pays où il travaille pour lui expédier le plus possible d'argent. Pour le pays d'accueil, en l'occurrence pour le Gabon, la perte monétaire est considérable, qui tendra encore à s'accroître si le flux migratoire s'accroît.

L'enquête postale que nous avons récemment réalisée montre un accroissement de 23 % du montant des mandats émis entre 1973, année où l'immigration a connu un réel essor et 1974, où le montant des émissions a dépassé 184 millions.

De plus, le recrutement d'un expatrié coûte cher au pays d'accueil, aussi est-il préférable d'éviter une grande rotation des candidats. A court terme, cependant, et selon les conditions du recrutement, ce phénomène est peu visible, et il semble que ce soit justement la formule adoptée par maint employeur actuel de main d'oeuvre étrangère.



D'où la nécessité de concevoir une double politique d'immigration et de la concevoir sans faux fuyants, ainsi d'ailleurs qu'elle est évoquée à la fois dans le "rapport Philippe Lamour" et dans l'étude des experts de l'UDEAC.

1) une politique d'immigration temporaire, donc contractuelle, du même type que celle pratiquée officiellement à l'heure actuelle, portant sur des ouvriers qualifiés de certaines branches de l'activité industrielle qui pourraient être, à terme, relayés par des nationaux en cours de formation. Mais cette politique devrait être mise en oeuvre directement par l'Etat ou un organisme créé par l'Etat au lieu d'être laissée à l'initiative des entreprises privées agissant au coup par coup et sans aucune orientation.

2) une politique d'immigration à perspective assimilatrice qui porterait sur les meilleurs éléments salariés, ( selon certains critères à définir, ceux - ci n'étant pas forcément et uniquement fonction de la seule valeur technologique de l'individu ) recrutés contractuellement dans un premier temps, qui se verraient peu à peu offrir divers avantages pour acquérir la nationalité gabonaise. En contrepartie, ils mettraient leur qualification professionnelle au service du pays.

Quelques pays, originellement sous - peuplés, en possession de richesses naturelles potentielles auxquelles, toutes proportions gardées, le Gabon peut se comparer, ont connu un développement spectaculaire en appuyant leur politique économique sur de semblables formes d'immigration : les Etats - Unis, le Canada, l'Australie...

Cette politique devrait également porter sur le recrutement d'un contingent d'agriculteurs au sein d'ethnies à nette vocation agricole, comme il en existe dans certains pays africains, pour combler les vides laissés par l'exode rural qui, dans l'état actuel des structures économiques et de l'équipement du pays ne tend aucunement ni à se ralentir ni à se renverser.

La densité de la population rurale tend encore à s'abaisser et dépasse rarement 1 hab/km<sup>2</sup>, laissant inoccupées d'immenses zones de l'oecumène qui pourraient parfaitement être mises en valeur sans nuire au capital forestier. D'autant plus que le Gabon, à l'inverse d'autres pays moins harmonieux, n'est "pénalisé" d'aucune zone désertique ou de montagnes escarpées, inaccessibles et incultivables. En général, tout le pays, avec plus ou moins de bonheur certes, pourrait connaître par l'agriculture et l'élevage une bonne mise en valeur primaire. La grande lacune de l'économie gabonaise et son déséquilibre résident dans le sous - développement de ce secteur.

Or, les zones dépeuplées, rendues à la brousse, s'étendent sous le double effet de l'hémorragie drainant le paysan vers la ville et du regroupement des villages, phénomène social érigé récemment en directive politique systématique par le Parti Démocratique Gabonais. Ce regroupement qui ponctualise l'habitat et les activités humaines a tendance à accentuer encore le vide de l'hinterland.

En outre, le dépeuplement de cet hinterland s'accroîtra inexorablement : l'âge moyen des actifs ruraux résiduels dépasse aujourd'hui 45 ans, alors que l'espérance moyenne de vie du gabonais est évaluée à 35 ans ! Une projection décennale de cette situation indique que la majeure partie de la population rurale actuelle ne peut plus être productive à l'horizon 1985 si remède n'est pas apporté à cette situation préoccupante. Or, dans le contexte présent, l'agriculture vivrière ne parvient pas à assurer le ravitaillement régulier des deux grandes villes côtières. Les moyens de communication défectueux isolant parfois complètement ces dernières au coeur de la saison des pluies, on peut sans doute imaginer que la décennie à venir verra se concrétiser le vaste programme de construction de routes nouvelles et de réfection générale du réseau existant et l'élimination totale des bacs. Cependant, ce sérieux handicap levé ne résoudra pas le problème du ravitaillement des villes car la production vivrière intérieure aura fortement baissé et l'importation de produits vivriers courants (bananes, taros, ignames, etc.) au lieu d'être stoppée sera en constante progression.

Le Gabon dépendant des pays développés pour exporter ses matières brutes et ses produits finis, le sera également des pays africains voisins pour l'importation de produits vivriers, dont il pourrait légitimement assurer la production sur son sol et se rendre, sur ce plan, totalement indépendant.

La seule cause en est l'absence de ressources humaines agricoles, mais une solution " à l'africaine " pourrait être facilement opposée à cette aberration. Le recours à des sociétés agricoles de type capitaliste peut être une solution en ce qui concerne la production de denrées alimentaires industrialisables, telles que la canne à sucre ou l'ananas où la mécanisation poussée compense un faible effectif de main d'oeuvre (cf. la Côte d'Ivoire). Par contre, le recours à ce type d'organisation pour la production et la commercialisation intense de manioc ou de banane plantain est voué à la faillite, car ce type de production ne peut être conçu au Gabon que dans le cadre familial traditionnel, où la femme assume l'essentiel des travaux, surtout dans le conditionnement des produits ( manioc en particulier ).

La solution à ce problème crucial pour le pays réside en deux points :

- 1) la stabilisation de l'exode rural ;
- 2) l'immigration de paysans africains indépendants ( non salariés ) et leur assimilation, à la suite de leur installation planifiée, avec don gratuit de terres cultivables.

Si le planificateur s'est penché sur le premier terme de cette alternative et a proposé quelques timides projets pour résoudre le problème de l'exode, par contre le second terme n'a jamais l'objet d'une proposition hardie. Toutefois, des sociétés d'études recherchent des emplacements propices pour créer des centaines d'hectares de cultures vivrières destinées à ravitailler les travailleurs du Transgabonais et des villes, sans imaginer qu' en l'état actuel de la technologie, il n'existe pas de machine pour fabriquer le bâton de manioc tel qu'il est consommé par le gabonais.

### III - POURQUOI L'OFFICE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE L'IMMIGRATION GABONAIS ( OFRHIGA )

Tout problème fondamental dont les données, comme les solutions, rayonnent vers un grand nombre de secteurs de l'activité nationale aussi divers que les Postes, le Tourisme ou la Production Agricole, les Ressources Humaines et leur corollaire l'immigration, doit faire l'objet d'une considération particulière. Plus que tout autre, la question quantitative, qualitative et prospective de l'homme gabonais est à la croisée des chemins de l'économie et des intérêts vitaux du pays. A question singulière, traitement original et d'envergure. Ainsi les Ressources Humaines ne peuvent relever seulement d'une cellule supplémentaire de quelque Ministère intéressé ou de la Commission, étoffée en l'occurrence, siégeant au Ministère du Plan et l'Aménagement du Territoire.

Dans l'étude déjà citée, Yves VILLAERT, économiste assistant de l'UDEAC, conclut à la nécessité du "renforcement de la cellule chargée des Ressources Humaines au Commissariat au Plan" pour "concourir au développement des fonctions de synthèse dans le domaine de leur planification". Sans doute ce seul "renforcement" serait suffisant pour assurer seulement "l'actualisation périodique de l'enquête sur l'emploi, l'étude de la cohérence entre les données de la planification de la main d'oeuvre et la planification générale" (p. 64) ; en somme un simple service statistique supplémentaire, alors que le Ministère du Plan en possède déjà un, qu'il suffirait simplement d'étoffer. Il s'agit de tout autre chose que l'urgence et le caractère exceptionnel du problème gabonais justifient.

L'organisme qui doit voir le jour sera axé sur le seul problème qui met en cause l'activité tout entière du pays, et doit apparaître sous plusieurs facettes complémentaires :

a) une centrale d'études (statistiques sur l'emploi, la main d'oeuvre, le chômage, la santé, l'urbanisme et l'habitat, les communications, la scolarisation, la formation professionnelle et le syndicalisme.) Cette centrale d'études devrait déboucher sur une banque de données perpétuellement actualisées et mises à jour, utilisables en toutes circonstances par les grands corps de l'Etat ( en particulier le Ministère du Travail pour exercer un réel contrôle du marché du travail ) et accessible aux entreprises privées importantes, désireuses de connaître à tout moment la situation de l'emploi dans telle ou telle branche d'activité.

Son fonctionnement reposerait sur un fichier central du travailleur actif ( autochtone et étranger ) à mettre en place dès la création de l'OFRHIGA. Le capital information de cette banque serait assuré par les diverses antennes dont disposerait l'Office dans chacun des Ministères ou grands organismes mettant plus particulièrement en cause les Ressources Humaines.

b) une centrale de décision - conseil au niveau de la planification, ayant autorité pour intervenir dans tout projet général ou sectoriel de développement dans lequel intervient la promotion et les migrations humaines.

c) un centre d'organisation et de coordination de l'immigration étrangère, depuis la prospection et le recrutement qualitatif jusqu'au moment où, sur le sol national, l'immigrant devient un travailleur salarié.

d) un centre de gestion de l'immigration paysanne, chargé de son recrutement et de sa structuration, de son assimilation, et en coordination avec le Service du Développement Rural du Ministère de l'Agriculture, de son établissement, de l'orientation de sa production et de son développement.

#### IV - ORGANISATION TECHNIQUE DE L'OFFICE ( OFRHIGA ) ET INCIDENCES DE SA VOCATION.

Au service d'une politique visant à la fois la promotion humaine et la satisfaction des besoins en main d'oeuvre de l'ensemble de l'économie gabonaise, l'Office comprendra essentiellement 3 secteurs dont les attributions et l'action sont ainsi définis :

##### A. Section des Ressources Humaines locales

Son action générale s'intègre dans le cadre de deux visées à long terme déjà définies : le développement quantitatif et qualitatif des populations autochtones ; l'arrêt de l'exode rural. Les orientations de cette section porteront sur :

a) l'amélioration de la santé générale et de la production humaine en liaison avec la Direction de la Santé et en collaboration étroite avec l'Institut de la Fécondité en voie de création à Fanceville.

Les recherches doivent viser progressivement à l'obligation pour toutes les femmes ( et essentiellement en milieu rural ) à accoucher dans un établissement de santé ( dispensaire ou hôpital rural ; hôpital ou clinique en milieu urbain ). La création et la redistribution de ces établissements doivent être étudiées en liaison avec le Ministère de la Santé pour rapprocher et faire accéder aux soins, et à des soins de qualité, toutes les populations rurales. Les recherches doivent porter sur l'organisation de tournées régulières des chefs des dispensaires dans chaque village de leur secteur respectif.

- l'amélioration de l'équipement matériel ( moyens de locomotion en particulier ), médical et pharmaceutique des centres de soins ruraux ;
- les possibilités de formation permanente ( télévision ) des infirmiers responsables de ces centres ;
- l'institution de primes d'encouragement à la natalité ;
- les formes de lutte contre l'alcoolisme, facteur important de stérilité ;
- l'amélioration de la nutrition, par l'étude pour la diffusion et la diversification des denrées alimentaires consommées ;
- les moyens de lutte contre les maladies de sevrage et la mortalité liée à cette période de la vie infantile ;
- l'intensification de la lutte contre les endémies ;
- la lutte à entreprendre contre la malnutrition résultant pour le migrant, du passage de la nourriture stéréotypée traditionnelle du milieu rural, à une nourriture en partie "moderne" consommée sans discernement et donc source de troubles, de carences et de déséquilibres de santé.

b) l'amélioration des conditions de vie, essentiellement en milieu rural, en liaison avec les Ministères de la Santé, de l'Habitat, des Transports, les recherches à entreprendre visant essentiellement :

- les problèmes de l'hygiène de l'habitat rural, son amélioration et sa modernisation adaptée à un milieu traditionnel en évolution ;
- les problèmes liés à l'infrastructure routière et aux zones de peuplement ;

- l'amélioration de la qualité de la vie rurale par l'introduction au village des éléments de modernité qui font le prestige de la vie urbaine (domiciliation de l'eau chaude, de l'électricité). L'évolution des techniques actuelles permet à un pays quadrillé par un réseau hydrographique aussi fin et dense que celui du Gabon, d'apporter facilement à peu de frais dans chaque case villageoise l'électricité produite par de mini - centrales hydroélectriques, dont l'installation serait aisée sur les innombrables sites d'un relief largement aéré (cf. l'expérience du Rwanda). De même l'ensoleillement est suffisant pour envisager de fournir au milieu rural, gratuitement, l'eau chaude "solaire", élément de bien - être non négligeable. Le filtrage systématique de l'eau potable devrait être également étudié pour devenir systématique et - pourquoi pas - obligatoire.

- les problèmes liés à l'éducation et à la formation professionnelle, en milieu rural essentiellement. La divulgation de l'électricité permettrait celles des mass media, en particulier la télévision. Un programme d'éducation télévisuelle, tel qu'il est conçu depuis 1971 en Côte d'Ivoire, pourrait être mis au point et adapté au Gabon où il suppléerait heureusement à la carence qualitative des maîtres, les résultats de l'enseignement du 1er degré n'étant pas satisfaisants en rapport du taux de scolarisation élevé du 1er cycle affiché par le pays. En outre, la télévision pourrait être conçue comme instrument d'éducation, aussi bien pour la jeunesse scolarisée rurale, que pour l'infirmier, le conseiller agricole ou le chef de village à qui un savoir rudimentaire pourrait être révélé ou développé. Compte tenu du succès de cette méthode en Côte d'Ivoire, de la taille du Gabon et de ses possibilités matérielles, l'étude de son application pourrait être envisagée dans le cadre de la promotion des Ressources Humaines et de frein à l'exode rural.

c) le regroupement des villages. Le déplacement des villages étant un phénomène à la fois spontané et le fait de l'autorité administrative au Gabon, l'idée du regroupement systématique à l'échelle nationale a été récemment adoptée par le Parti Démocratique Gabonais.

Cette idée de regroupement s'accompagne nécessairement de stabilisation ( ou de sédentarisation si l'on veut ). La mise en oeuvre en est extrêmement complexe et l'Office possède là un champ d'étude largement ouvert, par la concertation entre les populations impliquées par ces regroupements, qui doivent avant tout se prononcer elles - mêmes sur leur destin, et les responsables du Parti, auxquels l'Office devrait suggérer les directives les plus opportunes.

Regrouper les villages d'un secteur est une opération délicate, dont les arguments négatifs (éloignement des plantations permanentes pour certains) doivent être faibles face aux avantages réels (dispensaire, école, électrification, encadrement du groupe), lesquels doivent servir d'appât, donc matérialisés avant que la décision du déplacement des villages adventices ne soit prise. Trop de déceptions ont succédé à des regroupements autoritaires pour que de telles entreprises ne soient pas systématisées : la volonté des populations concernées doit être sollicitée en tout premier lieu pour ne pas apparaître comme autant de mesures coercitives qui concourent à aggraver l'exode.

De plus, le regroupement ne doit plus signifier juxtaposition, mais fusion, et vie communautaire unitaire et centralisée : un instituteur, un chef de dispensaire, un conseiller agricole, un seul chef de village représentant l'autorité centrale, avec un pouvoir réel. La charge de chef, rémunérée moins symboliquement, devrait s'accompagner d'attributions supplémentaires, en dehors de celles fixées par la tradition :

- gestion d'un état civil rural qui fait grandement défaut,
- gestion d'une petite pharmacie d'urgence en l'absence de dispensaire.

Tout ceci suppose des qualités et une compétence qui soumettent la désignation du chef à des critères différents de ceux issus de la tradition. La planification minutieuse dont l'Office aurait la charge en ce domaine, en coordination avec le service du fichier villageois, éviterait bon nombre de mécomptes.

Par ailleurs, les opérations de regroupement pourraient être l'occasion de la mise en pratique d'une politique de l'habitat rural,



entraînant toutes les améliorations qu'il est nécessaire et urgent d'y apporter (1). Il n'est pas illusoire d'imaginer que les ressources forestières illimitées du Gabon orientent une économie spécifique liée au bois, comme la pâte à papier, et au travail du bois, à l'instar des pays scandinaves. Le problème du logement urbain étant devenu d'une acuité suraiguë, ne verrait-on pas le Gabon se lancer dans la fabrication à l'échelle industrielle du chalet préfabriqué adapté au milieu tropical ? En milieu rural, cette technique, à condition d'un prix de revient avantageux, inférieur à celui de la construction promotionnelle "en dur", aurait l'avantage d'éviter l'effort paysan de construction, de rendre plus facilement acceptable le déplacement (le chalet pourrait lui aussi se déplacer) et d'imposer à l'habitat des normes d'hygiène codifiées et non plus laissées à l'appréciation de chacun. Sans doute s'agirait-il d'une petite révolution technologique se répercutant par une transformation des habitudes, des goûts, voire des mentalités, que l'Office aurait à analyser sinon à canaliser.

#### B. Section des Ressources Humaines Etrangères (ou de l'Immigration)

D'après les conclusions de l'étude déjà citée de M. Willaert, le Gabon ne pourra compter, à l'horizon 1985 que sur un effectif d'actifs masculins qui ne dépassera pas 140.000 individus. Etant donné les grands projets qui verront le jour à court terme (projet SOGACEL de Kango pour l'horizon 1980 portant sur 3.000 employés par exemple), l'immigration de travailleurs qui a débuté en 1973 avec un succès certain, mais de façon incontrôlée et partiellement anarchique, doit désormais constituer un élément de la politique économique (2). Elle doit être conçue et réalisée par l'Etat. Aussi est-il nécessaire d'enlever aux entreprises privées le monopole et la liberté de fait qu'elles se sont peu à peu arrogées dans le recrutement et l'emploi de la main d'oeuvre étrangère.

---

(1) : C. Bouet : "Pour une géographie de l'habitat rural au Gabon".  
Séminaire de Butaré, octobre 1975.

(2) : C. Bouet : "Problèmes actuels de main d'oeuvre au Gabon : conditions d'une immigration contrôlée. Septembre 1974.

L'Office des Ressources Humaines et de l'Immigration doit être l'instrument de cette politique et la section des Ressources Humaines Etrangères, le moteur.

Dans le cadre :

a) de la main-d'oeuvre industrielle

- le seuil de saturation, de tolérance devra être défini ;
- le quota annuel d'immigrants devra être déterminé, compte tenu des besoins en main d'oeuvre salariée, ou en paysannat ;
- la nature des immigrants par branche d'activité ;
- le quota par nationalité des immigrants à introduire et les nations amies dont le Gabon devrait rechercher le concours de leurs ressortissants (relations avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération) ;
- enfin assurer le recrutement général des migrants après accord avec les pays pourvoyeurs.

D'autres activités annexes animeront cette section qui devra pouvoir toujours suivre le flux migratoire dans son évolution.

L'étude du comportement du migrant doit être assurée de façon à envisager les possibilités d'intégration et d'assimilation de telle ou telle catégorie de migrants, de telle ou telle nationalité. La section aura surtout en charge la formulation du type d'immigration souhaitable dont le choix définitif doit naturellement rester politique.

- immigration de célibataires ou de type familial ;
- immigration provoquée contractuelle ou immigration libre sans sécurité d'emploi.

b) du recours à une immigration paysanne

La section aura, avec le Service du Développement Rural du Ministère de l'Agriculture, la charge de l'étude des lieux d'implantation de ces groupes paysans, de la dévolution et la juridiction des terres, du choix des cultures, de la commercialisation des produits, des initiatives de

production et de productivité qui leur seraient laissées ou conseillées, etc.,. Elle aura également la charge de suivre l'évolution de cette immigration économiquement et humainement, pour juger de son succès ou de son échec, et agira sur le plan technique au sein d'une commission à créer, pour la naturalisation des immigrants.

c) Le service du fichier et des études générales.

Ce service doit assurer la mise en place, la tenue et la mise à jour du fichier central du travailleur actif au Gabon. Il collecte les données et les informations de chaque grand service technique de l'Etat où il a un représentant chargé de cette seule tâche, pour faire obstacle au cloisonnement étroit existant entre les divers organismes publics et même au sein d'un organisme déterminé. De plus, ce représentant sera chargé de redresser les erreurs que tout service statistique, si embryonnaire soit-il, est capable d'accumuler, bien souvent, par négligence, comme il nous a été permis de le constater maintes fois.

V - LES MOYENS D'ACTION

L'Office des Ressources Humaines et de l'Immigration sera un organisme autonome sous tutelle de la Commission de Planification des Ressources Humaines du Ministère du Plan chargé de l'Aménagement du Territoire. Il disposera d'un budget propre préparé par le Directeur et soumis aux délibérations de la Commission des Ressources Humaines. Il sera géré par un agent comptable.

A. Dispositions financières et comptables

Les ressources de l'Office proviendront essentiellement :

- d'une participation de l'Etat destinée à couvrir les dépenses courantes de personnel, de matériel et de fonctionnement ;
- des subventions éventuelles des assemblées consulaires (Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie) ;
- des redevances ou taxes représentatives de frais, versées par les employeurs

- ayant eu recours aux services de l'Office pour les opérations de toute nature concernant la main d'oeuvre immigrée ;
- des études demandées à l'Office par les organismes publics ou privés.

### B. La stratégie humaine

L'Office des Ressources Humaines et de l'Immigration sera administré par la Commission de Planification des Ressources Humaines du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Il serait souhaitable d'ailleurs que cette Commission, spécialement chargée à l'origine de l'orientation professionnelle et des bourses d'études voie ses responsabilités étendues à la promotion générale des Ressources Humaines et que soient admis à siéger en son sein, en dehors des Ministères qui en font déjà partie, des représentants des Ministères principalement intéressés par ce problème, à savoir les Ministères du Travail, de la Justice, de la Santé, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Travaux Publics et de la Construction.

L'Office aura à sa tête un directeur nommé par le Gouvernement, assisté d'un chef de projet et d'un groupe d'experts de niveau élevé, relevant, dans la première phase d'élaboration du Projet, en grande majorité de l'Assistance Technique. Ces experts encadreront, chacun dans sa spécialité, un groupe d'agents techniques qui devront prendre part aux recherches générales de terrain, à la constitution du fichier central et sa tenue à jour. Ces agents, selon leur niveau et le groupe d'études auquel ils appartiendront, pourront être affectés individuellement et à tour de rôle dans un grand organisme de l'Etat, où ils assureront, outre la présence technique de l'Office, la centralisation statistique des données principales issues de cet Organisme (par exemple le recensement statistique des contrats de travail, les demandes et les offres d'emploi pour l'ensemble du Gabon, dans le cadre du Ministère du Travail).

Chaque expert animera, au sein des trois sections qui composent l'Office, un groupe de travail plus particulièrement orienté sur les problèmes afférents à sa discipline et en liaison avec les divers organismes qui y correspondent :

- Médecin-Nutritionniste : Ministère de la Santé et de la Population  
 Service de l'Hygiène Publique  
 Institut de la Fécondité  
 Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale  
 C.G.P.S.  
 Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme  
 Ministère des Affaires Sociales
- Démographe : Ministère de la Santé et de la Population  
 Institut de la Fécondité  
 Ministère du Travail  
 Ministère de l'Intérieur (Immigration)  
 Ministère du Plan
- Géographe : Ministère du Travail  
 Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme  
 Ministère de l'Agriculture (Développement Rural)  
 Ministère de l'Intérieur (Immigration - Sécurité Nationale)  
 Ministère de l'Economie et des Finances (Service des Impôts)  
 Chambre de Commerce
- Economiste : Ministère de l'Economie et des Finances  
 Ministère du Travail (Direction de la Main d'Oeuvre)  
 Ministère de l'Industrie et du Commerce  
 Ministère des Travaux Publics  
 Ministère des Transports, de l'Aéronautique Civile et de l'OCTRA  
 Ministère de l'Agriculture  
 Ministère des Mines et des Ressources Hydrauliques  
 Ministère du Tourisme et des Parcs Nationaux  
 Chambre de Commerce
- Urbaniste : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme  
 Ministère de l'Agriculture  
 Ministère de la Santé Publique et de la Population

- Psychosociologue : Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale  
 Ministère de l'Education Nationale  
 Ministère de la Formation Professionnelle  
 Ministère de l'Industrie et du Commerce  
 Ministère des Mines
- Expert en formation professionnelle :
- Ministère de l'Education Nationale  
 Ministère de la Formation Professionnelle  
 Ministère du Travail  
 Ministère de la Santé et de la Population  
 Service de l'Hygiène Scolaire  
 Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Environnement
- Juriste : Ministère des Affaires Etrangères  
 Ministère de l'Intérieur  
 Ministère du Travail  
 Ministère de la Justice (Cour Suprême et Tribunaux divers)
- Statisticien : Coordination de tous les grands organismes cités ci-dessus en ce qui concerne l'information statistique  
 Structuration du fichier central du Travailleur  
 Liaison entre les différents groupes de Travail

### C. Les dispositions matérielles

L'Office des Ressources Humaines et de l'Immigration doit disposer d'un immeuble et de moyens matériels suffisants pour lui permettre d'entreprendre rapidement et efficacement son travail (voir Annexe).

Une section de cartographie apparait d'une impérative nécessité, en tant qu'instrument intellectuel de travail permettant une diffusion rapide, ouverte et claire des résultats et des études de planification produits par l'Office. Nous n'en faisons volontairement pas mention, étant donné la récente création du Laboratoire National de Cartographie sous la double tutelle du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère de

l'Education Nationale. Ce Laboratoire, chargé de l'exécution de l'Atlas National, ne paraît pas utilisé actuellement au maximum de ses capacités, vraisemblablement à cause du blocage de fait constitué par plusieurs appartenances mal définies. Sans que ses compétences techniques et sa volonté d'action soient de quelque façon mises en cause, sa finalité serait mieux adaptée à une production régulière dans le cadre d'une structure de recherche, de planification et de conception. Si, tout en conservant ses structures et sa direction autonomes, il était associé sur le plan technique et matériel à l'Office qui sera nécessairement son "client" principal et régulier, le double emploi serait d'une part évité, et l'efficacité de production y gagnerait au bénéfice de tous les utilisateurs et permettrait d'envisager, avec le recrutement d'un second cartographe, une extension et un développement nécessaires que ne laissent guère prévoir ses possibilités présentes.

#### VI - CALENDRIER DES TRAVAUX ET HIERARCHIE DES URGENCES

Une programmation définitive des travaux de l'Office est liée à l'échéance des décisions qui définiront sa création. L'installation dans des locaux provisoires, en attendant la construction d'un immeuble adéquat et la mise en route des diverses activités seront tributaires des délais de recrutement des différents experts et du personnel collaborateur, dont le niveau ne doit pas être inférieur à celui du baccalauréat ou la fin des études secondaires et de leur installation à Libreville (problème du logement, etc..).

Il est cependant possible de suggérer les directions qui doivent être immédiatement suivies, dès lors que la création de l'Office sera effective et qu'un premier groupe de travail réduit sera mis en place.

Oeuvre de longue haleine, dans sa mise en marche, le Service du fichier doit être immédiatement constitué en procédant à une table ronde rassemblant tous les services techniques des grands organismes publics (par exemple : Service des Impôts, CGPS, Service de l'Immigration de la Sûreté Nationale, Direction de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi) pour dégager les structures premières de celui-ci, mettant en relief les schémas que chacun dans sa spécialité désire lui donner, pour en tirer parti en permanence.

En même temps, l'élaboration d'une politique claire reposant sur des objectifs précis, doit être définie en matière d'immigration. L'arrêt de l'immigration dans les conditions où elle se pratique actuellement et qui relève du trafic mercantile du travailleur sera une première mesure à suggérer aux responsables politiques pour que le flux migratoire soit réactivé sur des bases socio-économiques qui seront définies dans le détail et feront l'objet d'un rapport, inventaire des possibilités et du contenu à donner à l'immigration ouvrière.

Enfin, en fonction du schéma directeur élaboré par le Plan, la mise en place s'impose d'une carte du regroupement des villages, réalisés et à projeter, à partir du fichier de villages en cours d'élaboration au Service Statistique du Ministère du Plan et en fonction des réalisations connexes à investir en milieu rural, dont il est traité ci-dessus. Cette cartographie nécessaire constitue un premier outil précieux pour les décisions que le Parti Démocratique Gabonais aura à prendre dans le cadre de la politique qu'il s'est donnée comme objectif capital.

Ces trois premières tâches mises en route, l'Office devrait atteindre son rythme de croisière dès la fin de l'année 1976.



A N N E X E

BUDGET ESTIMATIF D'INVESTISSEMENT

ET DE FONCTIONNEMENT

DE L'OFFICE DES RESSOURCES HUMAINES

ET DE L'IMMIGRATION DU GABON

EN

-1976 -

LOCAUX

- 1 bureau directeur
- 9 bureaux encadrement
- 1 bibliothèque - salle de réunion
- 1 salle dessin - cartographie - plans
- 1 salle archives
- 1 bureau réception - secrétariat
- 4 bureaux aides techniques
- 1 labo photo + couloir + réserve + WC + garage

Prix de revient du m<sup>2</sup> : 120,000 F CFA

600 m<sup>2</sup> X 120,000 = 72,000,000 CFA

CLIMATISATION :

13 climatiseurs X 150,000 = 1,950,000 CFA

Téléphone, 12 postes : 1,500,000 CFA

TOTAL LOCAUX : ..... 75,450,000 CFA

Hypothèse forte : 200,000 frs le m<sup>2</sup> (électricité, eau comprises)

600 m<sup>2</sup> X 200,000 : ..... 120,000,000

climatisation : ..... 1,950,000

téléphone : ..... 1,500,000

123,450,000  
=====

P E R S O N N E L

( traitement + indemnités + logement + charges sociales )

I - ENCADREMENT

1	Chef de projet ( géographe )	2.000.000 X 12 X 1 :	24.000.000
1	démographe	1.800.000 X 12 X 9 :	194.400.000
1	statisticien	"	
1	économiste	"	
1	psychosociologue	"	
1	juriste	"	
1	urbaniste	"	
1	chercheur médical (médecin -nutritionniste)	"	
1	expert formation professionnelle	"	
1	gestionnaire	"	

TOTAL ..... 210.400.000

II - TECHNIQUE

18	aides techniques	130.000 X 12 X 18 =	28.080.000
5	secrétaires (en pool)	120.000 X 12 X 5 =	7.200.000
1	chauffeur	85.000 X 12 X 1 =	1.020.000
1	planton	50.000 X 12 X 1 =	600.000

36.900.000

TOTAL ..... 255.300.000

Les émoluments et indemnités du directeur n'ont pas été pris en compte dans ce calcul.

VEHICULES

1	304 Peugeot	1.700,000
1	504 Peugeot Direction (essence)	2.000,000
2	4 L Renault liaison 1.200,000X 2 :	2.400,000
2	Toyota 2.300,000X 2 :	4.600,000
		<hr/>
		10.700,000
		<hr/>

M A T E R I E L   D ' E Q U I P E M E N T

•	Machines à écrire ( 5 )	
	a) SGE 50 46 cm électrique Olympia	
	310,000 X 2 = .....	620,000
	b) SG 35 46 cm manuelle Olympia	
	170,000 X 3 = .....	510,000
•	Machines à calculer ( 5 )	
	CP 141 Olympia 160,000 X 5 = .....	800,000
•	Calculatrice de poche ( 5 )	
	Kovac 25,000 X 5 = .....	125,000
•	Photocopieur Lumoprint LE 40 M .....	594,000
•	Duplicateur GEHA 280 .....	510,000
•	Tireuse de plans CA 360 .....	930,000
•	Table à dessin (Alpia ou Wild) .....	267,000
	- règles parallèles .....	52,000
	- lampe .....	17,000
•	Appareil photo ( 2 ) avec équipement (Minolta ou Nikkon) .....	600,000
•	Magnétophone UHER .....	260,000
•	Meuble à plans horizontal MP3 (10 tiroirs) .....	152,000
•	Base Meuble à plans .....	40,000
•	Agrandisseur photo + matériel agrandissement .....	400,000
•	Boussoles chaix ( 1 ) .....	80,000
•	topofil ( compteur ) .....	40,000
•	Lecteur de microfiches Microfilmex .....	100,000
•	photoréducteur de plans .....	1,250,000

---

7,347,000

---

M A T E R I E L D E B U R E A U

( individuel )

• Bureau 190 X 90 + 2 coffres (2)	175,000 X 2 =	350,000
• Fauteuils AR 6851 (11)	74,000 X 11 =	814,000
• Fauteuils visiteurs (12)	62,000 X 12 =	744,000
• Chaises campus (25)	9,000 X 25 =	225,000
• Chaises skaf (10)	16,500 X 10 =	165,000
• Table 130 X 75 + SP (22)	60,000 X 22 =	1,320,000
• Table 175 X 75 + SP (9)	69,000 X 9 =	621,000
• Table téléphone 500 R (2)	32,000 X 2 =	64,000
• Lampes bureau (11)	15,000 X 11 =	165,000
• Classeur C3T (11)	108,000 X 11 =	1,188,000
• Armoire à clapets AT 10 (11)	43,200 X 11 =	475,200
• Panneaux finition AT 10 (11)	7,200 X 11 =	79,200
• Coffre 3 éléments (11)	19,200 X 11 =	211,200
• Bac à fiches Vilrex (11)	84,000 X 11 =	924,000

TOTAL ..... 7.345.600

M A T E R I E L D E F O N C T I O N N E M E N T

A. <u>PAPETERIE</u> , petit matériel de bureau	83,035 X 10 =	830,350
B. CARTES (3 jeux à 25,000) .....	75,000	
Photos aériennes (1,000 à 500 F) .....	500,000	
Documentation (livres, abonnements revues journaux).	3,000,000	
		<u>3,575,000</u>
C. <u>MATERIEL DE TOURNEE</u>		
Glacières (5) 12,000 X 5 = .....	60,000	
Frigidaire portatifs (2) 75,000 X 2 = .....	150,000	
lits Remy (5) 25,000 X 5 = .....	125,000	
tables camping (5) 6,000 X 5 = .....	30,000	
fauteuils toile (5) 6,000 X 5 = .....	30,000	
Lumogaz équipés (5) 6,500 X 5 = .....	32,500	
réchauds camping (10) 8,000 X 10 = .....	80,000	
recharges gaz (10) 4,500 X 10 = .....	45,000	
caisses popote complètes (5) 16,000 X 5 = ..	80,000	
boîtes à pharmacie équipées (5) 10,000 X 5 = ..	50,000	
moustiquaires (10) 8,000 X 10 = .....	80,000	
couvertures - draps (1 + 2 X 5) 8,000 X 5 = ..	40,000	
divers (machettes, pelles, haches) .....	50,000	
lits picots (5) 7,000 X 5 = .....	35,000	
lampes tempête (5) 1,000 X 5 = .....	5,000	
boîtes à outils (voiture) (2) 30,000 X 2 = .....	60,000	
jerricans (5) 2,500 X 5 = .....	12,500	
jerricans alimentaires (5) 3,000 X 5 = .....	15,000	
divers (5) 5,000 X 5 = .....	25,000	
		<u>1,005,000</u>
D. <u>APPAREILLAGE DIVERS</u>		
balances, appareils de mesure, boussoles .....		1,000,000
		<u>6,410,350</u>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## A.

Frais postaux + téléphone .....	2,000,000
Indemnités de tournée ( intérieur ) .....	5,000,000
Indemnités de mission ( étranger ) .....	5,000,000
Voyages à l'intérieur( avion ) .....	1,500,000
Voyages à l'étranger ( avion ) .....	6,000,000
Entretien véhicules ( 6 ) .....	6,000,000
Carburant ( 5 véhicules ) .....	2,000,000
Produits entretien ( savon, papier, balais ) .....	500,000
Eau + électricité ( S E E G ) .....	5,000,000
Frais médicaux et pharmaceutiques .....	1,200,000
Travaux de calcul ( informatique ) .....	5,000,000
Travaux de cartographie ( Laboratoire National de Cartographie ) .....	800,000

Les prestations familiales et charges sociales  
sont incluses dans le calcul du traitement des  
personnels ( 19 % )

---

40,000,000

## B.

Fonctionnement fichier du travailleur ( anthropomé- trie, etc... ) .....	10,000,000
---	------------

---

50,000,000

---



T O T A U X

Locaux ( hypothèse forte ) .....	123.450.000
Personnel .....	255.300.000
Véhicules .....	10.700.000
Matériel équipement .....	7.347.000
Matériel bureau .....	7.345.600
Matériel fonctionnement .....	6.410.350
Dépenses fonctionnement .....	50.000.000

---

460.552.950

**O. R. S. T. O. M.**

Direction Générale :

**24, rue Bayard PARIS (8<sup>e</sup>)**

Service Central de Documentation :

**70-74 Route d'Aulnay, BONDY (93)**

Centre O. R. S. T. O. M. de Libreville :

**B.P. 13.115 LIBREVILLE (Gabon)**